

ANNEXE C NON REGLEMENTAIRE

Guide des devantures et enseignes de la ville de Pau



Le guide des devantures

et des
enseignes commerciales
de Pau



Conseils
Accompagnement
Orientations

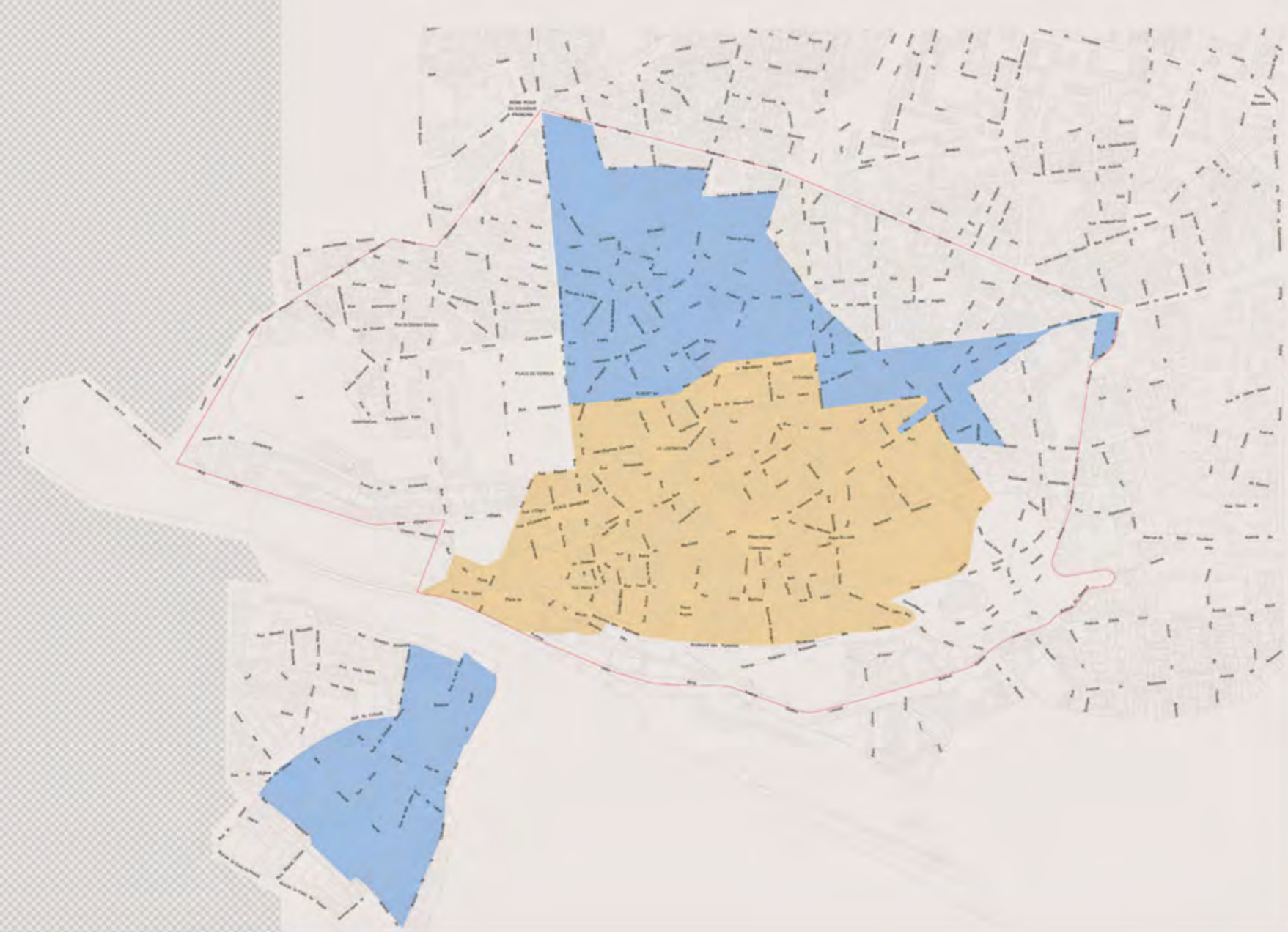
PpP
Pau Porte des Pyrénées
Ville de Pau

www.pau.fr



Le périmètre d'application du Guide





-  Projet de revitalisation du centre ville
-  Coeur de ville
-  Périimètre du centre ville

1:3 000 Urbanisme Règlementaire.
Planification le 04.05.2011

L'esprit du guide

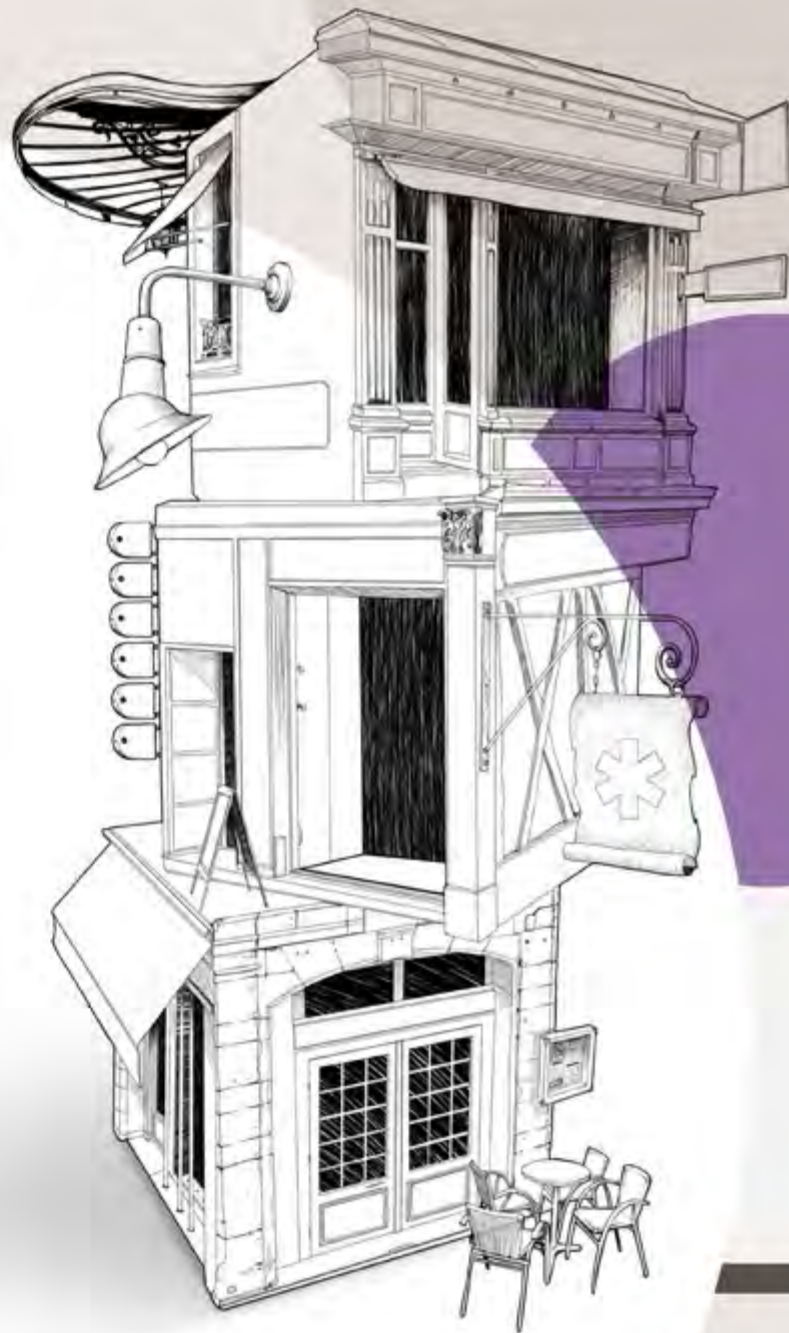
Le quartier du Château, la place Reine Marguerite, la place Gramont, le coeur de ville et ses hôtels particuliers, le boulevard des Pyrénées et ses façades d'inspiration haussmannienne, la place Clemenceau et ses immeubles art déco... Pau est indéniablement une ville d'art et d'histoire exceptionnelle par la qualité de son patrimoine et de son architecture qui ont contribué, au fil des siècles, à lui offrir une identité unique. Un sentiment de fierté, aussi.

Car l'architecture est avant tout vivante. Elle n'est pas figée. Elle porte en elle l'histoire d'une ville, mais aussi celle de ses habitants. Revaloriser un quartier, ce n'est pas seulement harmoniser les couleurs des façades ou la largeur des trottoirs. C'est donner du sens à la ville, en s'appuyant sur ses richesses, ses racines, pour mieux préparer l'avenir. C'est redonner aux habitants une image valorisante d'eux mêmes pour construire la ville de demain. Une ville en mouvement, dynamique, fière de son passé et résolument moderne.

Embellir les quartiers, préserver le patrimoine, dynamiser l'économie locale, retisser le lien entre les Palois, renforcer l'attrait des commerces, améliorer la qualité de vie, transmettre aux générations futures une ville dont ils seront fiers... L'esprit du guide, c'est tout cela à la fois. Ce n'est pas réinventer la ville au gré des humeurs ou sur un coup de tête. C'est promouvoir un développement durable. C'est l'inscrire dans son temps, dans le droit fil de son passé.

C'est un défi lancé à ses habitants, mais aussi et surtout à ses artisans et à ses commerçants. Car ce sont eux qui donnent vie aux rues. Les échoppes, les devantures commerciales, les enseignes et les terrasses, par leur place occupée, dans les paysages de la ville et l'attrait qu'elles occasionnent, participent à l'animation de la ville et à la mise en valeur des espaces publics. Les commerçants sont les premiers artisans de ce lien indispensable entre la pierre et l'humain, mais également les premiers bénéficiaires.

Le centre-ville est la vitrine de l'agglomération. Tous ensemble, essayons de la rendre plus belle pour donner plus encore envie aux habitants de pousser notre porte !



Le guide en questions...

Comment a-t-il été préparé, et par qui ?

L'élaboration de ce guide s'inscrit dans une démarche plus globale de revitalisation du centre ville de Pau menée notamment à travers l'action sur le logement, les aménagements des espaces publics du centre ville et le projet d'aménagement du quartier du Hédas.

Le guide a été réalisé par l'Atelier Lavigne, les élus, les services techniques de la ville de Pau, l'Architecte des Bâtiments de France et la SIAB.

Quel intérêt pour la ville ?

La ville de Pau s'est formée et transformée à travers une longue histoire architecturale.

L'objet de ce guide est à la fois de préserver et embellir ce riche patrimoine, qui participe à l'image de la ville, et de lui donner une plus grande cohérence.

C'est une démarche de long terme qui vise à dynamiser l'économie locale.

Quels objectifs ?

C'est un outil avant tout pédagogique destiné aux commerçants, artisans, fabricants et installateurs d'enseignes.

Le document se présente sous la forme d'un guide de bonnes pratiques et d'aide à la réalisation de devantures, d'enseignes et de terrasses.

Il rappelle la réglementation en vigueur sur la ville et formule des préconisations.

Quel intérêt pour les commerçants ?

Les façades des édifices, les devantures et les vitrines bordent les espaces publics et participent à l'ambiance des rues et des places.

Travailler sur les devantures, c'est aussi améliorer la qualité architecturale de la façade et la perception de la ville, la rendre plus agréable et donc l'offre commerciale plus attractive.

Quelles contraintes ?

Le guide, en soi, n'est pas contraignant.

Outre le rappel de la législation en vigueur et des obligations légales, il s'en tient à proposer une série de recommandations dans l'intérêt des commerçants et de la ville. Ce guide n'a donc pas vocation à imposer de nouvelles règles d'urbanisme mais plutôt à convaincre les commerçants de l'intérêt d'aller tous dans le même sens.



ENSEIGNE

7 NISTE
de Cités

Sommaire

- Page 08 S'intégrer dans la composition de la façade
- Page 14 Composer une devanture en feuillure
- Page 15 Composer une devanture en applique
- Page 16 Conserver et restaurer une devanture ancienne
- Page 17 Composer une devanture sur toute la façade
- Page 18 Composer une devanture sur deux niveaux
- Page 20 Permettre l'accès des personnes à mobilité réduite
- Page 21 Installer une enseigne (règles générales)
- Page 22 Créer une enseigne bandeau
- Page 23 Créer une enseigne drapeau
- Page 24 Conserver, restaurer ou créer une marquise
- Page 26 Installer des grilles et des volets de fermeture
- Page 27 Éclairer une devanture et une enseigne
- Page 28 Installer des stores et des bannes
- Page 30 Soigner la vitrophanie
- Page 31 Intégrer des caissons ou des émergences techniques
- Page 32 Présenter des cadres "porte-menu"
- Page 34 Installer une terrasse (règles générales)
- Page 36 Choisir le mobilier de protection et de couverture horizontale
- Page 37 Adapter sa terrasse selon le quartier
- Page 38 Installer des présentoirs, des étals commerciaux ou des machineries

- 1 Démarches à suivre pour un établissement recevant du public
- 2 Démarches à entreprendre avant toute modification ou création de façade commerciale, devanture, enseigne
- 3 Démarches à entreprendre avant tout projet d'occupation du domaine public
- 4 Les contacts utiles
- 5 Lexique

S'intégrer dans la composition de la façade

Les enjeux

La devanture s'inscrit dans un ensemble : un quartier, une rue, une place, etc. Elle s'intègre surtout dans une façade d'un immeuble appartenant à un type architectural, à un style et à une époque précise. C'est pourquoi un projet de devanture n'est jamais anodin. Il doit tenir compte en particulier de ce que l'on appelle les éléments régulateurs de la façade et de sa composition.

Les quatre grands principes de la composition d'une façade :

Les travées, les axes et rythmes verticaux

La largeur de la façade d'un immeuble correspond au rythme du parcellaire. Les limites de l'immeuble sont marquées par des chaînes d'angle. La façade est organisée suivant des travées d'ouvertures verticales (les baies sont alignées les unes au-dessus des autres) et suivant des axes de composition tels que l'axe de symétrie au milieu de la façade, sur lequel prend souvent place la porte d'entrée de l'immeuble. La façade est rythmée suivant des pleins (les murs) et des vides (les baies, vitrines) qui donnent à lire la structure porteuse de l'immeuble.

Les niveaux et rythmes horizontaux

La façade de l'immeuble a une hauteur délimitée par une corniche ou un entablement. L'immeuble est décomposé en niveaux : le rez-de-chaussée, les étages, l'étage de comble. Les baies sont hiérarchisées suivant ces niveaux et suivent un alignement horizontal. Des éléments de modénature et de décor peuvent aussi accompagner cette lecture du rythme horizontal : le soubassement sur le rez-de-chaussée, les bandeaux et les cordons aux étages.

La modénature

Ce sont les éléments constructifs et de décor qui permettent la lecture de la composition : le soubassement, les chaînes d'angle en pierre harpée ou non, les encadrements et appuis de baies, les cordons et bandeaux en pierre qui soulignent les étages, la corniche en bois, etc.

L'art de bâtir, les détails architecturaux

Les menuiseries de porte et de fenêtre, la couleur des enduits, les enduits à fausse coupe de pierre, etc.

Tous ces éléments doivent être pris en considération au cours de l'élaboration d'une devanture.



Connaître les éléments régulateurs d'une façade



Lucarne



Corniche en bois mouluré



Encadrement en pierre de la baie

Étage des combles

Étages d'habitation

Rez-de-chaussée commercial



Axe de symétrie

La porte et sa menuiserie

Chaîne d'angle harpée en pierre



Fenêtre et contrevents en bois peints



Devanture en bois plaqué type XIX^e



Soubassement



Respecter le rythme parcellaire de la façade

Ce que propose le guide...

Il s'agit de conserver ou retrouver la lecture du parcellaire sur les façades et adapter le dessin de chaque devanture d'un même commerce à la composition de l'immeuble sur laquelle il se situe. Lorsque le magasin est à cheval sur plusieurs immeubles, il est donc conseillé d'harmoniser les différentes devantures et les enseignes en utilisant une même couleur et des matériaux identiques.



Ce que disent les textes...

Lorsque le commerce est établi sur plusieurs immeubles contigus, sa devanture devra être fractionnée en autant d'unités que d'immeubles concernés.



En rez-de-chaussée, la devanture s'étend sur les deux immeubles mitoyens. La lecture du rythme parcellaire en façade est alors interrompue.



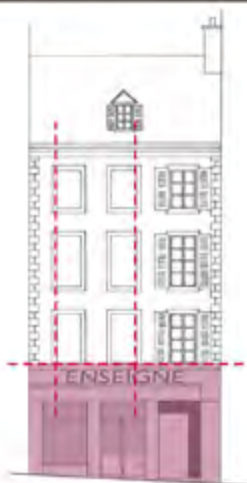
Lorsque le même commerce est fractionné en plusieurs devantures, le rythme parcellaire est maintenu : lecture de chaque immeuble, de son gabarit et de son emprise.



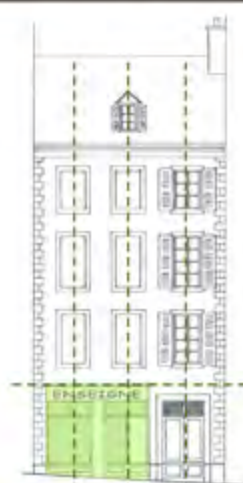
Tenir compte des axes de composition de la façade

Ce que propose le guide...

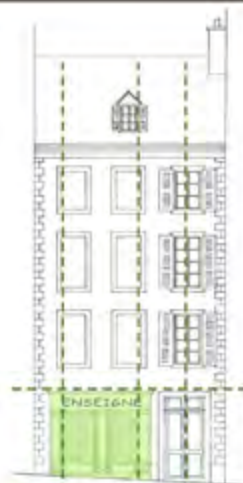
Il s'agit de dessiner une devanture dans le respect des règles de composition de la façade (rythmes verticaux, rythmes horizontaux, étages), dans le respect des éléments de décors et de modénature, et en accord avec la typologie architecturale et l'époque de la façade (devanture en feuillure ou en applique).



✗ Rupture d'échelle.
Perte de lecture de la composition et du rez-de-chaussée.
Disparition de la porte.



● **Composition 1**
Redessiner une porte.
Composer la devanture dans l'alignement des baies.
Dégager les éléments de modénature (chaîne d'angle, appui de baie).



● **Composition 2**
Redessiner une devanture en applique type XIX*.

Ce que disent les textes...

- La façade du local commercial doit être composée en accord avec la composition générale de l'immeuble.
- La devanture doit respecter les éléments de l'art de bâtir (soubassement, enduit, porte, modénature, etc.).
- Les coffres ou la façade en applique sont implantés au maximum au niveau du plancher du premier étage ou du bandeau maçonné existant à ce niveau, sans excéder 4,50 m.



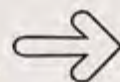
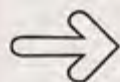
Devanture composée dans l'alignement des rives des fenêtres des étages.

Devanture dessinée en accord avec la typologie de la façade.

Équilibrer les niveaux de composition d'une façade

Ce que propose le guide...

Dans le cas d'un commerce s'étendant sur plusieurs étages, le guide conseille de recomposer la devanture en rez-de-chaussée et de respecter les proportions et le rythme des baies du premier étage. Cette recommandation ne s'applique cependant pas aux devantures conçues entre le rez-de-chaussée et l'entresol.



Rupture d'échelle

Perte de lecture du rez-de-chaussée et de l'étage.



Composition 1

Composer la devanture dans le rez-de-chaussée > alignement horizontal.
Respecter les proportions et rythmes des baies.



Composition 2

Afin de respecter la symétrie et la cohérence architecturale, la devanture pourra être recomposée suivant le modèle existant encore en place.

Pau, un patrimoine remarquable

Une valeur patrimoniale reconnue

L'étude menée sur Pau a permis d'identifier un grand nombre d'immeubles et d'édifices intéressants qui illustrent la valeur architecturale et urbaine du centre-ville de Pau, depuis le cœur historique autour du château jusqu'aux rues commerçantes et places réalisées au cours des XIX^e siècle et XX^e siècle.

L'étude met également en avant la présence d'ensembles de façades similaires autour d'espaces publics particuliers : place Reine Marguerite, place Gramont, place Royale, place Clemenceau, place de la Libération, square Georges V, place Albert 1^{er}, place Saint-Louis de Gonzague, etc. Chacun de ces espaces a une identité très forte, soit par son architecture singulière (place Gramont, place Reine Marguerite), soit par son rapport à un monument ou à un édifice public (par exemple, la place Royale et l'Hôtel de ville), soit par sa proportion et son rôle de catalyseur (place Clemenceau). Ces ensembles à forts enjeux patrimoniaux sont autant d'atouts pour l'image de la ville.

La devanture comme élément de beauté de la ville

La ville de Pau s'est formée et transformée à travers une longue histoire. Il en découle une grande variété d'architecture, une évolution de l'écriture architecturale et un art de bâtir propre à chaque période.

Les façades des édifices, les devantures et les vitrines participent naturellement à l'ambiance des rues et des places. Chaque façade est ordonnée, de la composition générale jusqu'aux détails, pour former un ensemble cohérent. C'est pourquoi la devanture est une composante essentielle du patrimoine. Elle ne doit pas être perçue et conçue comme un élément isolé. Travailler sur les devantures, c'est donc améliorer la qualité architecturale de la façade et, au-delà, influencer sur la perception de la ville pour la rendre plus agréable et plus attractive.



Composer une devanture en feuillure

Ce que propose le guide...

La création d'une devanture en feuillure peut être l'occasion d'améliorer une façade peu ornementée.

Les menuiseries de bois peint ou métal laqué de couleur sont préférables aux matériaux brillants.

La priorité doit aller au vitrage clair, éventuellement sérigraphié. Le guide conseille également de concevoir un seuil en pierre similaire à la pierre utilisée pour réaliser les encadrements de baies ou les soubassements. Pour les décors, le guide encourage la conception de devantures ornementées : travail du bois (trumeaux en bois sculpté ou découpé), métal découpé, décors peints, etc. Les bois ou le métal utilisés pour la menuiserie de la devanture devront être de préférence peints ou laqués. Il est par ailleurs souhaitable que la couleur de la devanture soit assortie aux couleurs de la façade de l'immeuble (murs et/ou menuiseries).

A défaut, les menuiseries, stores mobiliers et enseignes d'un même magasin seront assortis au moins en style et en couleurs.

Ce que disent les textes...

Respecter la composition d'ensemble de la façade : proportions, rythme vertical des percements, échelle du bâtiment, alignement de linteaux.

● *Respecter les décors et éléments de modénature de la façade en les laissant dégagés.* ● *Le socle de la devanture ne doit pas excéder 20 cm de saillie par rapport au nu de la façade.* ● *La devanture [y compris glaces, grilles, rideaux] ne doit pas excéder 16 cm par rapport au nu de la façade.*

Reconnaître une devanture en feuillure...

La devanture en feuillure s'inscrit dans un percement de façade, composé et dessiné en relation avec l'ensemble de l'immeuble (arc ou encadrement en pierre qui vient en général délimiter la baie).

La vitrine est alors positionnée dans l'épaisseur du mur, en retrait par rapport au plan de la façade, de façon à lire l'épaisseur de l'encadrement. Les devantures en feuillure sont à réserver aux rez-de-chaussée avec arcades, à soubassement ou parement pierre, ou aux commerces situés dans des immeubles d'architecture récente.



Composer une devanture en applique

Ce que propose le guide...

La création d'une devanture en applique peut être l'occasion d'améliorer une façade peu ornementée.

Les menuiseries de bois peint ou métal laqué de couleur sont préférables aux matériaux brillants. La priorité doit aller au vitrage clair, éventuellement sérigraphié. Le guide conseille également de concevoir un seuil en pierre similaire à la pierre employée pour réaliser les encadrements de baies ou les soubassements. Pour les décors, le guide encourage la conception de devantures ornementées : travail du bois (panneaux moulurés, bois sculpté ou découpé), métal découpé, décors peints, etc. Les bois ou le métal utilisés pour la menuiserie de la devanture devront être de préférence peints ou laqués. Il est par ailleurs souhaitable que la couleur de la devanture soit assortie aux couleurs de la façade de l'immeuble (murs et/ou menuiseries). À défaut, les menuiseries, stores mobiliers et enseignes d'un même magasin seront assortis au moins en style et en couleurs.



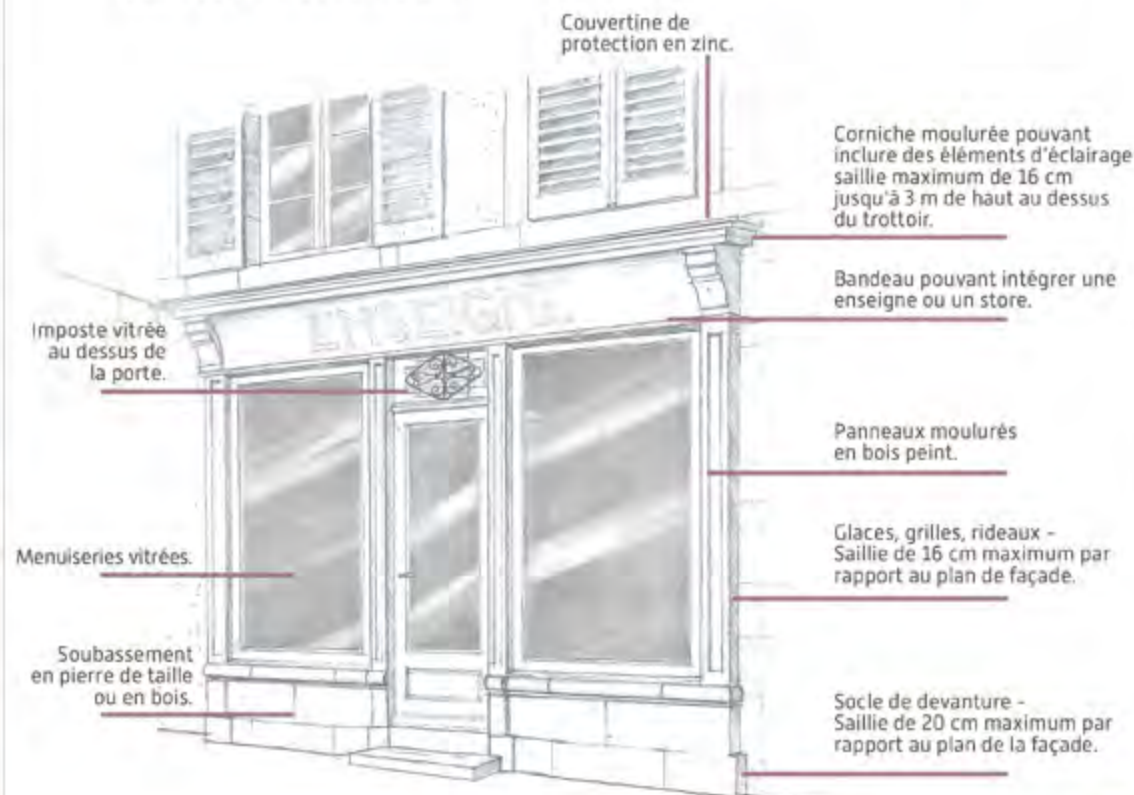
Ce que disent les textes...

Respecter la composition d'ensemble de la façade : proportions, rythme vertical des percements, échelle du bâtiment, alignement de linteaux. ● *Respecter les décors et éléments de modénature (appui de baie, piédroit du soubassement..) de la façade en les laissant dégagés.* ● *La devanture en applique doit être limitée à la hauteur du rez-de-chaussée jusqu'au plancher du premier étage et ne doit pas venir masquer les éléments de bandeau ou de corniche situés entre le rez-de-chaussée et l'étage.* ● *Implantation : Le socle de la devanture ne doit pas excéder 20 cm de saillie par rapport au nu de la façade.*

● *La devanture (y compris glaces, grilles, rideaux) ne doit pas excéder 16 cm par rapport au nu de la façade.*

Qu'est ce qu'une devanture en applique ?

La devanture en applique est constituée traditionnellement de coffres de parement horizontaux et verticaux en bois appliqués contre la façade [entablement et piédroits]. Ce type de devanture est caractéristique des rez-de-chaussée des immeubles du XIX^e siècle et permet l'intégration des équipements tels que spots d'éclairage, enseigne, grille de ventilation, store et grille de fermeture.



Conserver et restaurer une devanture ancienne

Les enjeux

La ville de Pau est dotée de nombreuses devantures anciennes qui constituent des exemples intéressants. Elles sont remarquables pour leur intérêt propre (composition, dessin, matériaux, détails) mais aussi comme témoins d'une composition de devanture en accord avec la façade par le respect du style architectural et de la composition générale de l'immeuble.

Certaines sont des cas exceptionnels de devanture très ornementées. Lorsque leur état de conservation le permet, ces devantures anciennes doivent être conservées et restaurées.

Ce que propose le guide...

- Conservation et restauration à l'identique des éléments de devantures en bois mouluré, y compris des corniches et des dispositifs de couverture originels formant saillie.
- Conservation et restauration des éléments de maçonnerie et de décors en pierre de taille : soubassement, enduits à fausse coupe de pierre, etc.

Le remplacement d'une porte aux normes Personne à Mobilité Réduite (PMR) peut-être l'occasion d'engager des travaux de restauration supplémentaires :

- Création d'une porte neuve en bois à panneaux, modénatures et proportions en accord avec l'existant. Bois peint dans la même teinte que la couleur de la devanture.
- Réutilisation des éléments de quincaillerie anciens dont l'état le permet (poignées de portes, heurtoirs, etc.).
- Repose d'un seuil en pierre de même nature ou similaire à la pierre utilisée pour les éléments structurants de l'immeuble : soubassement, encadrements de baie, etc.
- Éléments de fermeture (grille, rideaux) à mettre en place à l'arrière de la devanture.
- Conservation et restauration des éléments de potences ornementées, supports d'enseigne en drapeau, avec adaptation possible pour la mise en place d'une nouvelle enseigne.
- Conservation et restauration des marquises.



Composer une devanture sur toute la façade

Les enjeux

Il existe quelques exemples très intéressants d'architecture commerciale à Pau.

Si les plus connus - comme le Palais des Pyrénées et les Nouvelles galeries - ont fait l'objet d'une restauration réussie, d'autres bâtiments mériteraient d'être repris avec le même soin.

L'objectif est de rétablir une composition d'ensemble cohérente même lorsqu'ils sont divisés en plusieurs unités commerciales.

Ce que propose le guide...

Il est préconisé de restaurer la façade dans son ensemble, en cohérence avec l'architecture d'origine [composition de la façade et rythme architectural, matériaux, décors, etc.]. Pour cela, on pourra se référer aux documents anciens, iconographiques ou aux permis de construire d'origine. Lorsque la façade est divisée en plusieurs boutiques, on favorisera un traitement et une écriture architecturale cohérents sur l'ensemble [composition, vitrines, hauteur et type d'enseignes, couleurs, etc.].



Les Galeries modernes, rebaptisées depuis. Exemple d'une architecture commerciale qui a évolué au gré des « modes ». Document de gauche, la façade conçue par l'architecte Lamaizière, vers 1908. Façade en pierre de taille et riche ornementation.

Ci-dessous, la façade actuelle dessinée par les architectes Viard et Dastuge, dans le style Art Déco, au style très épuré.

[Source : Dominique Dussol, Pau Art Déco.]



✘ **Perte de la symétrie de la façade.**
Traitement hétérogène des devantures sans cohérence avec l'architecture d'origine.

✔ **Symétrie retrouvée.**
Réécriture architecturale en accord avec le type de la façade qui renvoie à l'esprit « d'atelier », matériaux mixtes : métal et pierre.



Composer une devanture sur deux niveaux

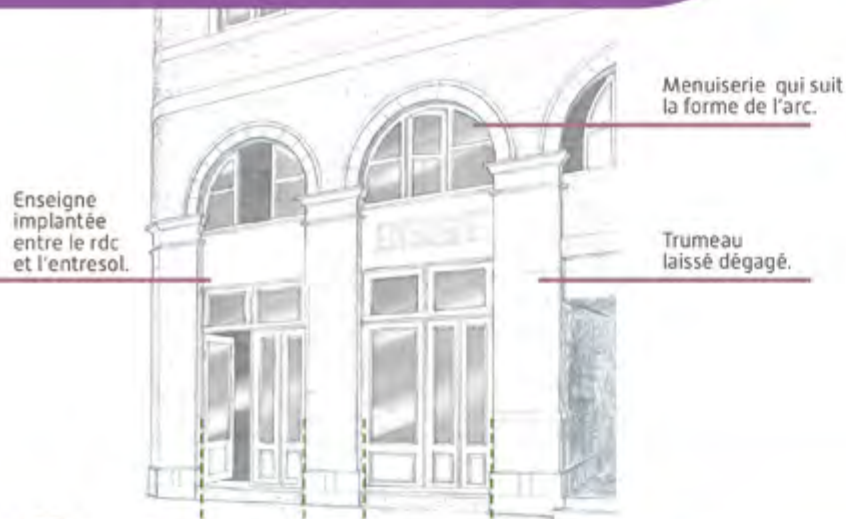
Les enjeux

Il existe toute une architecture composée entre rez-de-chaussée et entresol, qui s'exprime très souvent par des arcs. Les boutiques sont implantées sur les deux niveaux et la devanture est conçue comme une seule unité.

Sur les immeubles entresolés, l'objectif consiste à recomposer une devanture sur les deux niveaux. Sur une façade ordinaire, il s'agit de retrouver une composition d'ensemble cohérente en travaillant sur les niveaux occupés par le commerce.

Ce que propose le guide...

Sur les immeubles entresolés, il est recommandé de conserver ou de restituer les devantures composées entre rez-de-chaussée et entresol. Sur les immeubles déstructurés par la devanture, les travaux de restitution d'un étage (murs trumeaux, baies, etc.) étant trop importants et coûteux, le projet peut être au moins l'occasion de dessiner une architecture commerciale à l'échelle de la façade et d'embellir ainsi la façade dans son ensemble en lui donnant un caractère propre.



Devantures en « feuillure » composées entre les trumeaux.



✘ Devanture en rez-de-chaussée et au premier étage. Problème de lecture de la composition, des niveaux, de la façade de l'immeuble ... Banalisation de l'architecture.

✔ Redonner un rythme vertical à la façade et une échelle. Dessiner une devanture de magasin sur les deux niveaux.



Pau, un patrimoine remarquable



Des quartiers emblématiques

Le quartier du château et l'ensemble place Royale et boulevard des Pyrénées constituent pour la ville de Pau des lieux emblématiques forts, tant au niveau historique, architectural, urbain que paysager.

Ce sont des lieux de visite privilégiés pour les habitants et les touristes.

Un travail global est d'ailleurs réalisé afin d'améliorer l'image et de qualifier ces espaces : projet traitant à la fois des aménagements des espaces publics, de l'architecture, des devantures et des terrasses.



Permettre l'accès des personnes à mobilité réduite

Ce que propose le guide...

L'accès des magasins aux personnes à mobilité réduite (PMR) est une question de qualité de vie pour tous. Il est très facile de créer un accès dans le respect de la composition de la devanture – si elle existe déjà ou si elle est ancienne et intéressante – sans pour autant remettre en cause la structure de l'immeuble.

Dans le cadre d'un aménagement sur une boutique existante, le guide suggère ainsi d'installer un système de rampe rabattable dans la marche ou de disposer d'une rampe légère et amovible manuellement (par exemple en inox ou en bois). Si la porte est en retrait de la devanture et le dénivelé de faible hauteur, on peut aussi aménager un seuil d'accès dans l'embrasure.

Dans le cadre d'une création de devanture, il suffit de dessiner une porte de 90 cm de passage ouvrant sur l'extérieur, à condition qu'elle n'empiète pas sur l'espace public, ou d'installer une porte coulissante de la même largeur.

Ce que disent les textes...

À partir du 1^{er} janvier 2015, tous les bâtiments existants ouverts au public devront être accessibles aux personnes à mobilité réduite. ● Rendre le commerce accessible sans empiéter sur l'espace public. ● Respecter les normes en vigueur.



Exemple de marche/rampe intégrée dans le seuil de la porte-porte coulissante.



Exemple de systèmes de rampe amovible en bois et en métal.



Installer une enseigne [règles générales]

Ce que propose le guide...

L'enseigne est un élément majeur de la devanture. Il est donc recommandé de l'intégrer dans le projet global de la devanture : position, composition, graphisme et éclairage. L'implantation de l'enseigne ne doit par exemple pas gêner la lecture de la composition ni de l'architecture de l'immeuble.

Ce que disent les textes...

Le nombre d'enseigne est limité à deux par unité commerciale : une enseigne en façade (frontale), une enseigne en drapeau (perpendiculaire à la façade). Deux enseignes de chaque type sont autorisées si la devanture est située dans un angle, donc implantée sur deux façades. Si le commerce possède un linéaire de façade supérieur ou égal à 20 m, deux enseignes drapeaux maximum pourront être installées à condition qu'elles soient identiques. Dans le cas particulier des commerces de tabac, outre les deux enseignes autorisées, une enseigne spécifique de couleur rouge de type « carotte » devra être fixée en façade. Dans le cas d'une cessation d'activité, l'enseigne doit être supprimée par la personne qui exerçait cette activité. L'immeuble qui supporte une enseigne doit obligatoirement abriter une activité commerciale ou de service. L'enseigne doit être fixée sur l'immeuble ou le terrain abritant l'activité. Dans le cas contraire, elle sera considérée comme pré-enseigne. Sont interdits les dispositifs lumineux clignotants ou défilants et les surlignages en tube néon. Les activités relatives à la santé publique comme les pharmacies pourront faire exception à la règle lorsqu'elles devront assurer une garde de nuit. Les tubes néons, les filets ou tubes lumineux entourant les encadrements de baie ou les motifs architecturaux sont également interdits.



✘ Les enseignes s'étendent sur les étages et cachent des éléments architecturaux (chaîne d'angle, encadrement de la porte, appui de baie du premier étage).



✔ Les enseignes sont inscrites dans les limites de la devanture.

Cas particulier...

Sur la place Reine Marguerite, afin de mettre en valeur le caractère d'ensemble de cette place, les enseignes doivent être en applique, en lettres découpées au-dessus des arcades, disposées à la même hauteur et sur le même alignement.

Créer une enseigne bandeau

Ce que propose le guide...

Le guide recommande l'utilisation de matériaux et de teintes en harmonie avec la couleur de la devanture. Privilégier le métal, le bois ou le verre et l'usage de la peinture plutôt que l'adhésif.

Ce que disent les textes...

Les enseignes bandeaux seront inscrites dans la devanture ou en tympan des entrées du magasin. ● Sur les devantures en applique, les enseignes s'intègrent dans le volume de la devanture. ● Sur les devantures en feuillure, les enseignes prennent place dans la baie ou, dans les cas trop contraignants, sur le linteau, et seulement à défaut sur la maçonnerie de la façade, piédroit ou linteau sans mutiler les éléments de décors éventuels. ● Les enseignes de type caisson ne sont pas autorisées. ● Les enseignes sont situées en-dessous du niveau des appuis de baies ou du bandeau du premier étage, avec pour hauteur maximum 3,50 m au dessus du niveau du sol, sauf dans le cas d'immeubles dont la totalité de la façade est commerciale. ● Lorsque l'immeuble est entièrement dédié au commerce ou à une activité touristique (hôtel, restaurant..) et qu'il est situé dans une rue dont la largeur est supérieure à 20 m, il peut être admis que les enseignes ne soient pas placées au niveau du rez-de-chaussée. ● Pour les commerces ou activités situés en étage, ils pourront se signaler sur un lambrequin fixe ou un store inscrit dans la baie. ● Pour les activités libérales en étage, une plaque de 20 x 30 cm peut être apposée sur le rez-de-chaussée. ● Deux dispositions sont possibles : enseigne en lettres découpées, auto-éclairantes ou non, de faible épaisseur (possibilité de la placer à l'intérieur de la vitrine) ; enseigne en lettres peintes ou adhésives. ● Les dimensions de l'enseigne doivent rester modestes par rapport à la façade. ● Sur les devantures en feuillure, la dimension de l'enseigne sera limitée à celle de la vitrine. ● Au-dessus de la baie, les limites latérales de l'enseigne seront fixées par les tableaux extérieurs des baies. ● La saillie de l'enseigne n'excédera pas 25 cm à partir du nu de la façade.



Qu'est ce qu'une enseigne bandeau ?

Une enseigne bandeau est une enseigne posée dans le même plan que la façade.

Créer une enseigne drapeau



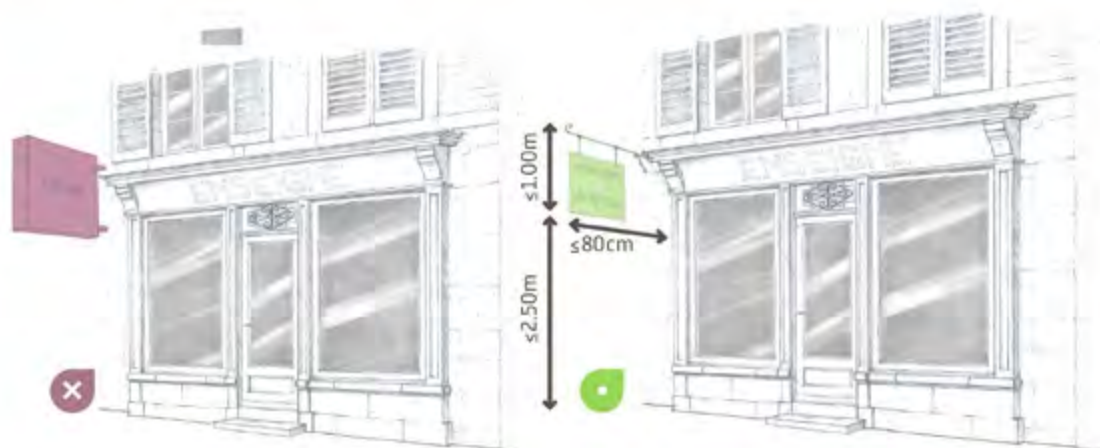
Ce que propose le guide...

Le guide recommande l'utilisation de teintes en harmonie avec la couleur de la devanture.

Les enseignes à fond blanc sont d'ailleurs interdites.

Privilégier le métal découpé, les panneaux de métal peints, le bois découpé ou la toile.

Il est enfin recommandé d'utiliser la même police de caractères que celle utilisée pour l'enseigne bandeau.



Ce que disent les textes...

Les enseignes drapeaux seront situées entre le haut de la vitrine et le bandeau du premier étage. ● Lorsqu'une façade ne possède pas de bandeau, l'enseigne sera implantée en dessous de la ligne des appuis de baies du premier étage. ● Les dimensions de l'enseigne doivent rester modestes par rapport à la façade. ● Les enseignes à caisson ne sont pas autorisées. ● La hauteur maximum de l'enseigne est fixée à 1 m. ● La largeur des enseignes drapeaux sera au plus égale à 80 cm sur toutes les voies. Pour les voies avec trottoirs, l'enseigne devra en plus respecter un retrait de 50 cm par rapport au bord de chaussée. ● L'épaisseur maximum de l'enseigne est fixée à 15 cm.

Exemples d'enseignes drapeaux : variété des matériaux et des formes.



Qu'est ce qu'une enseigne drapeau ?

Une enseigne drapeau est une enseigne située perpendiculairement à la façade, fixée au mur sur potence.

Conserver, restaurer ou créer une marquise

Ce que propose le guide...

Le guide encourage la conservation et la restauration des marquises existantes et la création de nouvelles marquises sur les façades existantes, les immeubles anciens et neufs.

Dans le cadre d'une restauration, il est préconisé de restituer les éléments d'origine suivant les témoins en place (restauration des supports métalliques, remplacement des verres, etc.). Les couleurs doivent être de préférence en harmonie avec la devanture et la façade, et il est préférable d'installer des stores apposés sur la devanture plutôt que des draperies flottantes. Dans le cadre d'une création, le guide suggère de prêter une attention particulière au dessin des éléments de supports et de division des verres afin de retrouver l'esprit de légèreté de ces ouvrages.



Ce que disent les textes...

Les marquises ne sont autorisées que sur les façades devant lesquelles il existe un trottoir d'au moins 1,30 m. ● Les supports et parties des marquises sont implantés à 3 m au moins au-dessus du trottoir. ● Les marquises peuvent recevoir des draperies flottantes situées à 2,50 m au minimum au-dessus du trottoir. ● Lorsque le trottoir a plus de 1,30 m de largeur, la saillie des marquises peut être supérieure à 80 cm. Toutefois, l'ouvrage doit satisfaire à certaines conditions particulières : la couverture doit être translucide, les eaux pluviales qu'elles reçoivent doivent être ramenées dans les descentes d'eau pluviale de l'immeuble, les parties les plus saillantes doivent être à 50 cm en retrait du plan vertical passant par le fil d'eau du caniveau ou, s'il existe une plantation sur le trottoir, à 80 cm au moins de la ligne des arbres les plus proches, et en tout cas à 4 m au plus du nu du mur de façade. ● La hauteur de la marquise, non compris les supports, ne doit pas excéder 1 m.

Qu'est ce qu'une marquise ?

La marquise est un ouvrage en charpente de fer et de verre, formant auvent, et située entre la devanture et les étages de l'immeuble.

Pau, un patrimoine remarquable

Bâtiments de type XIX^e

L'immeuble de rapport

Chaîne d'angle harpée sur toute la hauteur de la façade.

Vitrines en bois en applique en rdc composées avec les axes de travées d'ouverture.



Sur les immeubles du XIX^e siècle, les deux types de devanture sont possibles : la devanture en applique et la devanture en feuillure. Certaines architectures, comme ce dessin ci-dessus, sont conçues dès l'origine avec les devantures et inscrivent leur dessin dans la composition du soubassement.



Bâtiments de type XIX^e

L'immeuble de type post-haussmannien

Sur ce type d'immeuble, la devanture est en feuillure. L'emploi de nouveaux matériaux et de détails apparaît : le métal, la marquise.

Importance de la composition verticale.

Détail en pierre sculptée.

Enduit à fausse coupe de pierre.

Marquise en métal et verre.

Soubassement en pierre. Porte vitrée.



Le rez-de-chaussée est dédié au commerce. Devanture en feuillure, en bois et métal.

Installer des grilles et des volets de fermeture

Les enjeux

Il est essentiel d'étudier et de composer les dispositifs de protection en même temps que la devanture afin de favoriser une bonne intégration. Les devantures doivent être attractives, même la nuit.

Ce que propose le guide...

Le guide propose que les dispositifs d'enroulement soient intégrés dans l'entablement.

Les dispositifs en saillie, les caissons ou coffres, enroulements en saillie ou dispositifs non intégrés à la composition ne sont, en revanche, pas recommandés.

Les grilles ou rideaux doivent être de préférence positionnés en arrière de la vitrine afin de conserver la lecture de la composition de la devanture et la lecture des articles exposés.

Des volets repliables en accordéon sont possibles pour les devantures en applique, à condition d'être intégrés dans la composition ou masqués derrière les piédroits.

Pour les matériaux, privilégier les vitrages de sécurité ou les grilles métalliques qui laissent passer la vue.

Sur les devantures anciennes, il est souhaitable de conserver les volets de fermeture.

Dans tous les cas, les grilles et les volets de fermeture doivent être aussi discrets que possible : lors de l'ouverture de la boutique, ils ne devront pas être visibles ; lors de la fermeture de la boutique, on cherchera à minimiser leur impact sur l'architecture de la façade, sur le paysage et l'ambiance de la rue.



Éclairer une devanture et une enseigne

Les enjeux

Il faut chercher à mettre en valeur la devanture commerciale, sans toutefois chercher à tout éclairer, au risque de rendre les choses illisibles et le projet très coûteux.

Pour cela il est conseillé de faire un choix entre l'éclairage de l'enseigne [ou l'éclairage du mur ou de l'élément qui supporte l'enseigne] et l'éclairage de la vitrine [l'éclairage intérieur ou l'éclairage de la devanture]. Dans tous les cas, l'éclairage des enseignes ne doit pas être prédominant par rapport à l'éclairage public.



Ce que disent les textes...

Les éclairages clignotants [sauf cas particulier des activités relatives à la santé publique, telles que les pharmacies], éblouissants ou à couleurs alternées, et les surlignages en tube néon sont interdits ou doivent faire l'objet d'une demande au cas par cas.

Ce que propose le guide...

Il est souhaitable d'éclairer la devanture par éléments intégrés dans la façade. L'éclairage direct des enseignes bandeaux est possible à condition d'avoir recours à des dispositifs discrets [saillie limitée à 15 cm]. En cas d'éclairage indirect, l'installation doit être placée en applique à l'arrière des lettres ou du logo s'ils sont découpés.

En cas d'éclairage par projecteurs, ceux-ci doivent être intégrés dans le bandeau ou la corniche de la devanture ou, s'il s'agit de petits projecteurs, placés en saillie au-dessus de l'enseigne. Dans ce cas la couleur des projecteurs devra être choisie dans le même ton que la façade de la devanture de façon à minimiser leur impact visuel.

Le cheminement du câblage des enseignes est quant à lui réalisé à l'intérieur du commerce.

L'utilisation des goulottes est proscrite afin de préserver la lisibilité architecturale de l'immeuble.

Pour l'éclairage des enseignes drapeaux, le dispositif ne doit pas être visible depuis la rue.

En ce qui concerne les matériaux, préférer le luminaire et le bras en métal. Les caissons lumineux ne sont pas autorisés [sauf cas particulier des pharmacies]. Seules sont autorisées les lettres détournées éclairées par l'arrière ou par l'avant.

Le dispositif d'éclairage devra être le plus discret possible. Les éclairages linéaires sont à éviter. Ils ne seront autorisés que s'ils sont parfaitement encastrés et dissimulés dans la devanture. En aucun cas ils ne devront apparaître en saillie.

Les enseignes en tube luminescent sont à utiliser avec modération. Pour la couleur, préférer le blanc ou le jaune.

Enfin, ne pas oublier que les éclairages clignotants ne sont pas autorisés [sauf cas particulier des activités relatives à la santé publique, telles que les pharmacies].



Installer des stores et des bannes

Les enjeux

Les stores et les bannes sont des dispositifs de protection utiles à la vie commerciale. L'objectif est de maîtriser leur implantation et leur forme afin qu'ils ne nuisent ni à la lecture de la composition de la façade, ni à la circulation des piétons et des véhicules.



Ce que propose le guide...

Les stores doivent être situés sur les baies du rez-de-chaussée. Leur largeur doit être ajustée à la largeur de la baie. Prévoir un équipement distinct par baie, de façon à respecter l'architecture du rez-de-chaussée de l'immeuble. Dans le cas d'une devanture en feuillure, les stores seront implantés dans l'embrasure, sous le linteau. Dans le cas d'une devanture en applique, le store sera positionné sous l'entablement lorsque la hauteur de la devanture le permet. Sinon il pourra être positionné au-dessus du bandeau.

Le guide suggère de choisir plutôt des stores en toile à projection ou à enroulement relevables car ils doivent être relevés tous les soirs. Les stores doivent être de nature et de couleur identiques pour chaque vitrine d'un même commerce.

Les bannes, stores fixes ne sont quant à eux pas autorisés. Les stores en corbeille non plus, sauf si la devanture est implantée dans une arcade et que le store s'inscrit dans l'embrasure sans occulter l'arc. Dans tous les cas, les coffres et les dispositifs d'enroulement doivent être intégrés dans l'architecture de la devanture (les coffres ne devront pas être apparents). L'inscription du nom du commerce sur le lambrequin (partie tombante du store) est autorisée car il fait office d'enseigne et est dénombré comme l'une des deux enseignes autorisées. Pour les couleurs, choisir une teinte unie ou bicolore, en harmonie avec la couleur de la devanture.





Le store regroupe plusieurs vitrines.
Parois latérales empiétant sur le domaine public.
Saillie du store trop importante.
Store descendant trop bas.



Ce que disent les textes...

Les stores et les bannes ne peuvent être posés que devant les façades où il existe un trottoir. ● Les stores et les bannes doivent épouser la forme de la baie qu'ils accompagnent ou dans laquelle ils s'inscrivent, ou former un ensemble sur plusieurs baies. ● La hauteur minimale du point le plus bas du store ou de la bannette et de son support par rapport au trottoir est fixée à 2 m. ● Les parties les plus saillantes doivent être à 50 cm en retrait du plan vertical passant par le fil d'eau du caniveau ou, s'il existe une plantation sur le trottoir, à 80 cm au moins de la ligne des arbres les plus proches et en tout cas à 4 m au plus du nu du mur de façade. ● Sur une terrasse aménagée sur une chaussée, la saillie de la bannette sera à 50 cm au moins en arrière du plan vertical passant à l'aplomb des barrières de sécurité.



Les stores sont inscrits dans chaque embrasure de baie. Ils sont remontés tous les soirs.



Soigner la vitrophanie

Ce que propose le guide...

La vitrophanie peut animer une vitrine. Il faut donc essayer de l'intégrer avec l'ensemble de la devanture et de l'accorder avec les couleurs de la devanture, des stores et autres matériels.

Le guide recommande de coller l'adhésif à l'intérieur de la vitrine. Sa dimension doit être proportionnelle à la taille de la vitrine. Dans tous les cas, il sera de dimension limitée et ne pourra occuper l'intégralité de la surface du verre. Par exemple, il pourra occuper le soubassement ou les côtés latéraux de la vitrine. Il est par ailleurs préférable que l'adhésif laisse passer la lumière naturelle à l'intérieur du magasin, ainsi que la vue, afin de ne pas donner l'image d'une paroi fermée ou opaque. La couleur, quant à elle, sera accordée aux couleurs de la devanture et des stores.

Qu'est ce que la vitrophanie ?

Une vitrophanie (on écrit aussi parfois vitrauphanie) est un autocollant destiné à être appliqué sur une vitre, une vitrine, et à être vu de l'extérieur. Le terme de vitrophanie est un néologisme forgé au XIX^e siècle avec le mot vitre et la racine grecque phanos (clair, lumineux, brillant).



✘ La vitrophanie ne doit pas couvrir l'ensemble de la vitrine.



✔ Exemples de compositions autorisées.

Intégrer des caissons et des émergences techniques

Les enjeux

Les caissons et autres émergences techniques, comme la climatisation ou la ventilation, sont nécessaires à l'activité et au bon accueil des clients. Il ne s'agit donc en aucun cas de les supprimer mais, au contraire, de chercher à les intégrer au mieux dans la composition de la devanture.

Ce que propose le guide...

Dans la mesure du possible, les émergences techniques ne doivent pas apparaître en façade. Elles doivent être intégrées dans la composition et les matériaux de la devanture, dissimulées en imposte ou en soubassement ajouré. Les éléments techniques (machineries, appareils de climatisation, extracteurs, bouches d'aération et prises d'air, gaines diverses, etc.) doivent être le moins visibles possible et s'intégrer naturellement dans la composition de la devanture.



Les appareils sont implantés directement sur la façade en saillie. ❌



Les appareils sont intégrés dans la composition de la façade, dans l'allège ou l'imposte. ✅

Présenter des cadres « porte-menu »

Les enjeux

Les « porte-menu » sont nécessaires pour mettre en avant son offre ou afficher des produits d'appel.

L'objectif n'est évidemment pas de les supprimer, mais de gérer au mieux leur proportion, leur emplacement et leur aspect par rapport à la devanture mais aussi à l'espace public.

Ce que propose le guide...

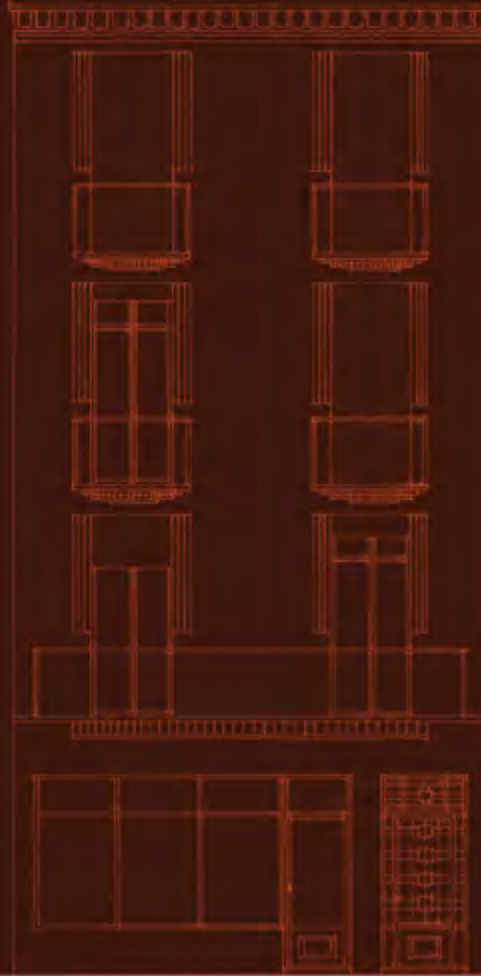
Le guide recommande de préférer les « porte-menu » accrochés en façade, sans détériorer les maçonneries ou la pierre de taille et sans masquer des éléments de modénature.

La taille du porte-menu doit être proportionnelle à la taille de la devanture commerciale.

Un ou deux « porte-menu » maximum sont autorisés par établissement.

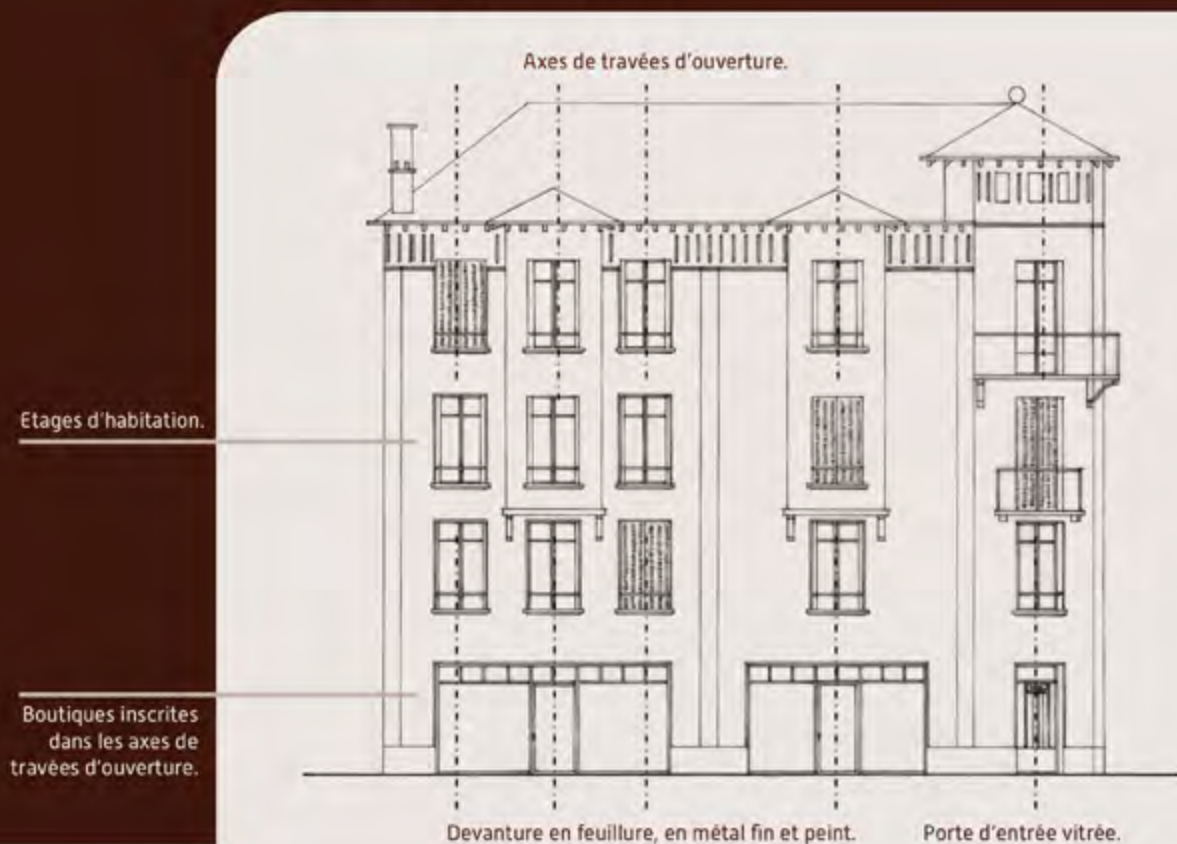
Par exemple, un « porte-menu » en façade et un second sur lutrin ou chevalet implanté sur l'emprise de la terrasse. Dans ce dernier cas, les « porte-menu » sur lutrin ou chevalet doivent être rentrés en dehors des heures d'ouverture.

Sur les petites terrasses, il est conseillé d'utiliser des cadres « porte-menu ». Choisir de préférence un cadre en métal laqué, en bois peint (teinte en harmonie avec la couleur de la façade) ou en ardoise.



Pau, un patrimoine remarquable

Bâtiments de type 1930-1940



Bâtiments contemporains



Les devantures en feuillure, en métal fin et peint, s'inscrivent dans le rythme vertical du rez-de-chaussée marqué par les poteaux en béton.

Les gabarits (longueurs et hauteurs des bâtiments) sont très grands, mais les façades sont toujours composées suivant des rythmes verticaux, notamment en rez-de-chaussée, et des lignes horizontales aux étages. Les devantures sont traitées en « feuillure ».

Installer une terrasse (règles générales)

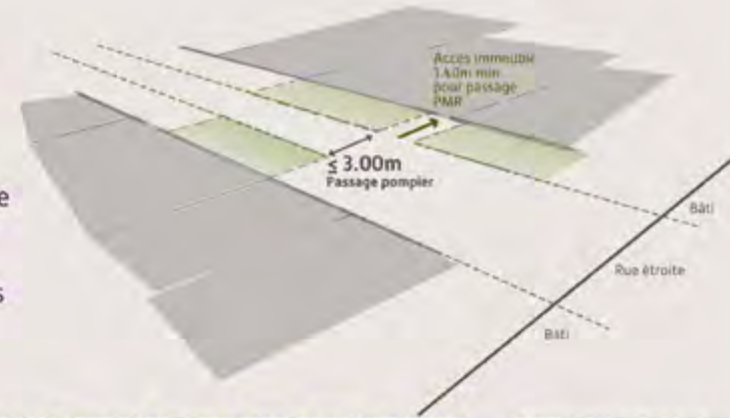
Ce que propose le guide...

Pour favoriser l'accès des personnes à mobilité réduite, le guide invite les établissements à réserver deux emplacements de 1,30 x 0,80 m devant les tables afin d'accueillir les clients circulant en fauteuil.

En ce qui concerne le mobilier (tables, chaises, chevalets, cendriers), il est souhaitable de n'utiliser qu'un seul modèle par terrasse. Les porte-menus sur chevalets sont autorisés mais doivent être rentrés en dehors des heures d'ouverture. Il est conseillé de choisir des lignes simples et des matériaux solides et durables (bois, rotin, métal laqué, fer forgé, toiles, fibre synthétique tressée). Les tonalités et couleurs des matériaux doivent renvoyer à des matières et s'harmoniser avec la devanture, les stores, les parasols, etc. Le guide suggère de privilégier le métal façon fer forgé et laqué qui rejoint le métal rouillé (pas de teinte type aluminium, par exemple), les couleurs brunes, le bois peint, teinté ou naturel, les toiles de couleur unie ou dans des teintes pastels. Les tissus plastiques sont à proscrire. Il est préférable que les fibres synthétiques aient l'aspect du tressage de type rotin associé à du métal ou du tissu.

La mise en place de jardinières est autorisée sur l'emprise de l'occupation de la terrasse accordée. Par leur nombre et leur disposition elles ne doivent cependant pas donner un effet de privatisation du domaine public. Ces dispositifs doivent être amovibles, accordés au reste du mobilier de la terrasse et en harmonie avec les teintes et les couleurs du mobilier.

- Dans les rues étroites, un passage de 3 m doit être laissé libre entre deux terrasses en vis-à-vis. Un accès aux immeubles de 1,40 m doit être maintenu pour la circulation et le retournement des fauteuils roulants.





X Encombrement trop important de la terrasse : problèmes d'accessibilité, la sécurité n'est plus assurée.



O La terrasse laisse la largeur de passage réglementaire pour les PMR sur le trottoir et vers les entrées d'immeuble.

Ce que disent les textes...

- La terrasse sera installée conformément au plan dressé par le service gestionnaire de la voirie.
- Le plancher sera construit en matériaux solides et résistants, pourra être démontable et non solidaire du trottoir ou de la voirie pour laisser libre l'accès pour des interventions sur les réseaux et autres.
- Le mobilier sera soumis au préalable au service gestionnaire de la voirie.
- Tous les mobiliers situés sur le domaine public doivent pouvoir être rentrés aux heures de fermeture de l'établissement. Dans tous les cas, le mobilier sera rentré tous les soirs à la fermeture de l'établissement.
- La terrasse et le mobilier doivent laisser libre un passage de 1,40 m sur le trottoir.
- Entre deux terrasses situées face à face, dans une rue étroite, un passage de 3 m doit être laissé libre pour le passage des pompiers.
- Les terrasses devront permettre le maintien d'un accès de 1,40 m minimum aux portes des immeubles.
- Sur la chaussée, pour assurer la sécurité de la clientèle, des barrières métalliques et amovibles type « ville de Pau » sont posées. Elles sont à la charge du restaurateur.
- Les mobiliers publicitaires sont interdits en centre-ville.
- Un seul chevalet est autorisé par établissement et il doit être implanté sur le périmètre de la terrasse.
- Le mobilier en PVC est interdit.

Choisir le mobilier de protection et de couverture horizontale

Ce que propose le guide...

Il est souhaitable que les stores et les bannes respectent les mêmes prescriptions et règles de composition et d'emprise que les stores des devantures : forme simple, droite, inscrits dans l'embrasure de la baie, saillie par rapport au fil d'eau, etc.

Les tentes sur portique (type piazza) sont interdites.

Pour les parasols, préférer la toile unie (motifs et rayures interdits), de couleur choisie en harmonie avec le store de la façade commerciale et la devanture. Privilégier les modèles carrés permettant la juxtaposition.

Les réservations au sol nécessaires pour l'implantation de grands parasols peuvent être autorisées sur demande par la ville. Dans tous les cas, les grands parasols doivent être repliés chaque soir (ils peuvent rester sur place) et remisés en période hivernale. Quant à leur disposition, le guide invite les établissements à implanter les grands parasols en suivant le rythme de l'architecture (par exemple, le rythme des arcades entre rez-de-chaussée et entresol). Il est également préférable de privilégier des teintes qui rejoignent les toiles de lin [écru], les toiles de lin huilée [rouge], le chanvre couleur bistre, couleur bleue passée [bleu pastel, indigo, gris clair], rouge brun ou brun sombre.

Ce que disent les textes...

Les parasols fixes ne sont pas autorisés. ● Les parasols ne doivent pas empiéter sur la voirie. ● Les publicités ou les enseignes sur parasol sont à proscrire.



Adapter sa terrasse selon le quartier

Ce que propose le guide...

Le guide porte un soin particulier à certains lieux emblématiques de la ville de Pau afin de valoriser la richesse du patrimoine. Pour chacun d'entre eux, le guide préconise l'utilisation de matériaux et de couleurs qui se rapportent à l'ambiance du lieu.

Place Royale, boulevard des Pyrénées, place Clemenceau :
bois, toile, tissu, rotin ou fibres synthétiques façon tressage de manière à rappeler l'ambiance végétale de promenade.
De même, les chaises longues sont plutôt à privilégier sur le boulevard des Pyrénées et la place Royale, pour souligner l'esprit de flânerie du lieu.

Quartier du château, place Reine Marguerite :
métal façon fer forgé, tissu et bois. Ces lieux regorgent de monuments et de maisons anciennes. Il est donc souhaitable de privilégier des matériaux que l'on retrouve sur les façades, comme le fer forgé des garde-corps, le bois des maisons à pan de bois, etc.

Place Gramont :
métal façon fer forgé et tissu, bois et toile , mobilier de type XIXe et XXe siècles en accord avec les immeubles alentours.



Installer des présentoirs, des étals commerciaux ou des machineries

Ce que propose le guide...

L'implantation des présentoirs, des étals commerciaux et des machineries ne doit pas gêner les piétons ni obstruer une vue ou un paysage urbain intéressants, ni les vitrines voisines.

Ces équipements ne doivent pas non plus heurter le regard ni servir de support publicitaire. Il est donc préférable d'utiliser des matériaux en bois ou en métal peint, avec des teintes assorties aux couleurs de la devanture, des stores, etc.



Encombrement trop important du trottoir : la largeur de passage minimale réglementaire de 1,40m n'est pas respectée - banne ne respectant pas les dimensions réglementaires, ni les règles de composition par vitrine.

Ce que disent les textes...

Les installations et leurs emprises seront implantées conformément au plan dressé par le service gestionnaire de la voirie. ● Elles ne seront autorisées que si la largeur du trottoir hors obstacles est supérieure ou égale à 1,40 m. ● Elles maintiendront l'accès aux immeubles. ● Les présentoirs, machineries (rôtissoires, mobilier de marchand de glace, portant de vêtements, etc.) doivent être rentrés tous les soirs et pendant les heures de fermeture du magasin.



Stores inscrits dans l'embrasure des baies. Hauteur libre sous store $\geq 2,00\text{m}$. Largeur de passage $\geq 1,40\text{m}$. Les étals commerciaux et présentoirs doivent être rentrés tous les soirs. Ils respectent les emprises réglementaires d'occupation du domaine public.

Pau, un patrimoine remarquable



Les ensembles de type XVII-XVIII^e Place Reine Marguerite



Symétrie des façades,
arcades abritant les commerces.

Place constituée au XVIII^e siècle.

C'est un ensemble réglé. Les boutiques prennent place sous les arcades. Outre la mise en valeur architecturale des immeubles, la charte pourrait proposer de travailler sur une mise en cohérence des enseignes (type, emplacement), sur le mobilier du restaurant, sur les stores bannes.



Arcs aujourd'hui recevant des devantures commerciales au rez-de-chaussée.

Les ensembles de type XIX^e Place Gramont



Place construite au cours du XIX^e siècle.

Cet ensemble bâti a fait l'objet d'une restauration et d'une mise en valeur globale. Il en ressort une cohérence sur le traitement des devantures, le traitement des enseignes, l'emplacement des stores, etc.

Démarches à entreprendre

avant toute modification ou création de façade commerciale, devanture ou enseigne

01 S'informer des règles de copropriété :

Le commerçant devra obtenir un accord préalable des copropriétaires en cas de modification des parties communes ou de l'aspect extérieur de la façade.

03 S'informer auprès du centre Re-sources :

Il est important de prendre contact en amont du projet avec les services de la mairie, le service de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) lorsque le projet est situé dans le périmètre de la Zone de Protection de l'Architecture et du Patrimoine (ZPPAUP) ou dans une Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) et les services d'information et de conseils. Cet échange permet de bien orienter ou réorienter le projet et de bien engager la procédure.

02 Si vous êtes locataire :

Penser à vérifier la nature du bail que vous avez signé afin de connaître la nature des travaux qui sont à votre charge.

04 Déposer une demande d'autorisation préalable :

Tout projet de création ou de modification de façade commerciale ou d'enseignes doit faire l'objet d'une demande d'autorisation préalable (en fonction du projet : déclaration préalable ou autorisation d'enseigne) qui devra être adressée à la mairie en deux exemplaires par pli recommandé avec demande d'avis de réception, ou auprès des services municipaux avec délivrance d'un récépissé. Le formulaire de demande d'autorisation est disponible en mairie.

La demande devra impérativement être accompagnée des pièces suivantes :

- Photographie générale de la façade de l'immeuble,
- Plan d'implantation,
- Plans ou croquis avec dimensions projetées des ouvrages,
- Descriptif du mobilier et supports utilisés (nature des matériaux, couleurs),
- Extrait d'inscription au registre du commerce ou au registre des métiers,
- Attestation d'assurance pour l'occupation du domaine public.

Pour les projets situés à l'intérieur du périmètre de la ZPPAUP (ou AVAP), le dossier constitué sera soumis à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France.





05

Déposer une demande d'autorisation de voirie :

Toute installation sur le domaine public (établi, chevalet, mobilier, rôtissoire, etc.) doit faire l'objet d'une autorisation de voirie.

Autorisation qui pourra être accordée, à titre précaire et révocable, en fixant les conditions de ces installations.

L'occupation du domaine public donne lieu à paiement de droit de voirie par l'occupant.

La demande devra impérativement être accompagnée des pièces suivantes:

- Photographie générale de la façade de l'immeuble,
- Plan côté d'implantation de la terrasse et du mobilier,
- Descriptif du mobilier et supports utilisés (nature des matériaux, couleurs),
- Extrait d'inscription au registre du commerce ou au registre des métiers,
- Attestation d'assurance pour l'occupation du domaine public.

06

Règles et conseils pour le choix des couleurs :

Le choix des teintes est à établir avec les services instructeurs de la ville de Pau. Il n'existe pas de nuancier sur les devantures. Néanmoins il est important de les accorder aux couleurs de la façade et au contexte immédiat. Un choix de couleur à partir de nuancier n'est jamais suffisant, la perception des couleurs étant variable en fonction des supports, de l'orientation de la façade, de la teinte des éléments environnants (couleurs des enduits des étages et des immeubles environnants, des couleurs des éléments en pierre de taille de la façade, etc.). Au moment de la réalisation des travaux, des essais sur site seront nécessaires pour apprécier le résultat final.

Les contacts utiles

● Centre Re-sources

Place d'Espagne, 64000, Pau
05 59 82 58 60

⇒ Toutes informations sur les démarches administratives ou les aides.

● Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale Pau-Béarn (CCIT PB)

21, rue Louis Barthou, 64000, Pau
05 59 82 51 03 | www.pau.cci.fr

⇒ Relais informations

● Chambre de Métiers et de l'Artisanat

11, rue Solférino, 64000, Pau
05 59 83 83 62 | www.cm64.com

⇒ Relais informations

● Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Pyrénées-Atlantiques (CAUE)

Place Reine Marguerite, 64000, Pau
05 59 84 53 66 | www.caue64.fr

⇒ Conseils en architecture et urbanisme

● Office du Commerce et de l'Artisanat (OFCAP)

2 place Reine Marguerite, 64000, Pau
05 59 40 82 11

⇒ Relais informations



Lexique

AIS : Panneau reposant sur une glissière ou sur des supports servant à doubler un châssis vitré.

ALIGNEMENT : limite le long d'une voie publique, qui ne doit pas être dépassée par une construction.

BAIE : ouverture de fonction quelconque aménagée dans un mur et son encadrement.

BANDEAU : partie supérieure du tableau de la devanture.

BANDEAU D'ETAGE : moulure pleine de section rectangulaire.

BANNE : bâche protégeant la vitrine d'un magasin des intempéries et du soleil.

CHAÎNE D'ANGLE : superposition verticale d'assise en pierre formant la rencontre des deux murs en angle.

CHAÎNE D'ANGLE HARPÉE : chaîne d'angle constituée de pierres superposées de longueur différentes.

CHEVALET : support en bois permettant de surélever un tableau, un menu, une information.

COMPOSITION : disposition organisée et harmonieuse des diverses parties d'un ensemble architectural.

CORDONS : moulure simple horizontale, de section rectangulaire, sans fonction particulière.

CORNICHE : forte moulure en saillie qui couronne et protège une façade ou une devanture.

DESCENTE DES CHARGES : addition des forces ramenées sur un point d'appui ou d'ancrage.

ENCADREMENT : cadre extérieur de la baie.

ENTABLEMENT : corniche en saillie qui couronne une baie, une devanture, un meuble.

FEUILLURE : ressaut pratiqué dans l'embrasure d'une baie pour recevoir une huisserie, un cadre, un volet.

GABARIT : volume d'un édifice urbain déterminé par un règlement administratif / modèle à structure dimensionnelle fixe de référence.

IMPOSTE : partie d'une baie située au-dessus de la menuiserie d'une porte.

LAMBREQUIN : bandeau d'ornement ou plaque en métal ou bois, souvent orné, cachant le rouleau d'un store ou placé dans l'encadrement une baie.

LETTRAGE : art du tracé des lettres. Calligraphie.

LINTEAU : élément horizontal qui ferme le haut d'une baie et soutient la maçonnerie située au-dessus de l'ouverture.

LUTRIN : pupitre sur lequel peuvent être disposés des livres, des menus, etc.

PARCELLAIRE : portion de terrain constituant l'unité foncière.

MARQUISE : ouvrage en charpente de fer et de verre, formant auvent et situé entre la devanture et les étages de l'immeuble.

MODÉNATURE : ensemble des éléments de moulures et d'encadrement de la façade.

NIVEAU : partie d'élévation qui correspond à un étage.

PIÉDROIT : montant portant le couverture de la baie.

PMR : Personne à mobilité réduite.

SAILLIE : élément de façade qui dépasse le nu du mur (balcon, corniche en saillie)

SOUBASSEMENT : partie basse d'un bâtiment constituant la liaison entre le sol et le mur.

SOUPIRAIL : fenêtre donnant jour à un sous-sol.

STORE EN PROJECTION : store déroulant avec bras se dépliant

STORE EN CORBEILLE : store dépliant selon un axe de rotation parallèle à la façade

TABLEAU : encadrement d'une baie.

TRAVÉE : superposition d'ouvertures placées sur le même axe vertical partie d'une voûte, d'un pont comprise entre deux points d'appui (colonnes; piliers).

TRUMEAU : pan de mur situé entre deux baies implantées au même niveau.

TYMPAN : paroi diminuant par le haut l'ouverture d'une baie.

ZPPAUP : zone de protection du patrimoine architectural urbain et paysager (aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine, AVAP).



Pau est une ville d'art et d'histoire exceptionnelle par la qualité de son patrimoine qui a contribué, au fil des siècles, à lui offrir une identité unique. L'architecture porte en elle l'histoire d'une ville, mais aussi celle de ses habitants. Revaloriser un quartier, ce n'est pas seulement harmoniser les couleurs des façades ou la largeur des trottoirs. C'est donner du sens à la ville, pour mieux préparer l'avenir.

Embellir les quartiers, préserver le patrimoine, dynamiser l'économie locale, retisser le lien entre les Palois, renforcer l'attrait des commerces, améliorer la qualité de vie, transmettre aux générations futures une ville dont ils seront fiers... L'esprit du guide, c'est tout cela à la fois. C'est promouvoir un développement durable. C'est inscrire la ville dans son temps, dans le droit fil de son passé.



Société
Immobilière
et d'Aménagement
du Béarn